

06.09.2017 - 14:36 Uhr

## Plan d'action relatif aux produits phytosanitaires : mieux souligner l'utilité de la protection phytosanitaire et encourager les bonnes pratiques des exploitations en matière de protection des eaux

Zurich (ots) -

Aujourd'hui, le Conseil fédéral a adopté le "plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires". L'agro-industrie signale à son sujet diverses lacunes qui n'ont pas été comblées au terme de la procédure de consultation.

L'agro-industrie critique le fait que le plan d'action, dans son ensemble, ne prenne pas suffisamment en considération les avantages des produits phytosanitaires. Il devrait, au contraire, promouvoir un cadre réglementaire capable de préserver dans toute leur diversité les substances actives indispensables à notre agriculture, puisque sans cette diversité, des phénomènes de résistance risquent d'apparaître.

De même, les conflits d'objectifs sont souvent occultés dans la version finale du plan. Il faut notamment tenir compte de l'objectif d'une production économe en ressources. Or, une extensification trop poussée, par exemple, entraîne une baisse de productivité des surfaces, autrement dit une augmentation des émissions de gaz à effet de serre par unité de rendement. Ou encore, le surcroît de mécanisation qu'implique le renoncement aux produits phytosanitaires occasionne des coûts supplémentaires pour les agriculteurs, avec une détérioration du bilan énergétique et du bilan carbone par unité cultivée.

De nombreuses questions et propositions émanant du Parlement pointent les lacunes du plan et un besoin d'amélioration, tout comme la façon dont il a été élaboré. Anna Bozzi, responsable de ce dossier à scienceindustries, note ceci : « Le Parlement n'a pas été associé à l'élaboration du plan d'action. Ce procédé est peu démocratique et techniquement discutable. On relève aussi des imperfections sur le fond ; ainsi l'approche basée sur les risques manque de cohérence ». Par exemple, le plan précise que l'utilisation de produits phytosanitaires présentant un "potentiel de risque particulier" doit être réduite de 30 pour cent. Mais les éléments justifiant cet objectif restent peu clairs, tout comme leur réalité effective. Avant toute mise en oeuvre du plan d'action, l'agro-industrie exige une analyse d'impact structurée de la réglementation ainsi qu'une analyse des conséquences des mesures proposées en matière de réduction des risques et de productivité agricole dans notre pays.

Pour la protection des eaux, une bonne pratique professionnelle grâce à l'initiative TOPPS...

La protection des eaux est un élément central du plan d'action. A ce chapitre, les objectifs du plan d'action sont très ambitieux : il prévoit en effet, d'ici à 2026, une réduction de 50% du nombre de sections du réseau hydrographique suisse indiquant un dépassement des exigences chiffrées pour la qualité des eaux et une réduction de 50% du potentiel de risque pour les organismes aquatiques. Mais il ne dit pas de quelle façon cet objectif sera mesuré. L'agro-industrie fait sien l'objectif d'une réduction constante de la contamination des eaux de surface et apporte aux professionnels utilisant ses produits, dans le cadre de l'initiative TOPPS, un soutien actif à la mise en place d'une bonne pratique pour la protection des eaux dans leurs exploitations.

...et à la Charte de comportement du groupe d'industrie Agrar

Avec sa charte de comportement, l'agro-industrie suisse prend des engagements pour une fabrication sûre et une utilisation durable des produits phytosanitaires. En investissant dans la recherche comme dans les procédés et les produits innovants, elle contribue à la maîtrise des défis de l'agriculture et au respect des exigences de durabilité en matière écologique, économique et sociale. Les activités de conseil visant à assurer l'emploi correct des produits phytosanitaires comptent parmi les tâches essentielles de toutes ses entreprises. L'industrie a pour souci premier d'assurer la santé des plantes et la qualité des récoltes, conformément aux impératifs de la protection de l'environnement. Vous trouverez la charte de comportement du groupe d'industrie Agrar sous : [www.agrar-industrie.ch](http://www.agrar-industrie.ch).

Contact:

Marcel Sennhauser, responsable Communication  
[marcel.sennhauser@scienceindustries.ch](mailto:marcel.sennhauser@scienceindustries.ch), tél. +41 44 368 17 44

Anna Bozzi, responsable du dossier  
[anna.bozzi@scienceindustries.ch](mailto:anna.bozzi@scienceindustries.ch), tél. +41 44 368 17 64